

ASSOCIATION BELGE
POUR
LE CONTRAT MONDIAL DE L'EAU

CAMPAGNE MONDIALE

"L'EAU POUR TOUS"

Manifeste belge de l'Eau

22 Mars 2001

- **L'EAU POUR TOUS**

Une utopie possible

Le Manifeste de l'Eau

Le Livre de l'Eau : la Campagne en Belgique

Une échéance opérationnelle précise : RIO + 10

- **LES NEUF PRIORITES DU MANIFESTE BELGE DE L'EAU**

- 1. L'eau est un bien commun**
- 2. Prise en charge collective du coût de l'accès à l'eau pour tout citoyen**
- 3. Une gestion démocratique de l'eau**
- 4. Partager l'information sur l'eau**
- 5. Améliorer l'état des ressources en eau**
- 6. Pour une politique de prévention**
- 7. Pour une "citoyenneté de l'eau"**
- 8. Revaloriser "l'eau du robinet"**
- 9. Davantage de solidarité mondiale autour de l'eau**

- **LE ROLE DE LA BELGIQUE**

Pour une politique mondiale de l'eau

L'EAU POUR TOUS

▪ Une utopie possible

Animateurs de l'Association belge pour le Contrat Mondial de l'Eau^{*}, nous pensons qu' **assurer au cours des vingt prochaines années l'accès à l'eau pour tous les habitants de la planète** est non seulement un objectif souhaitable mais surtout une "utopie" réalisable. A condition, bien entendu, que la volonté soit de la partie. Sensibiliser l'opinion publique afin qu'une telle volonté s'exprime et se consolide, est la raison d'être de notre Association.

▪ Le Manifeste de l'Eau

Les principes fondateurs de notre Association sont explicités en détail dans Le Manifeste de l'Eau rédigé en 1998 par le Comité International pour le Contrat Mondial de l'Eau, présidé par M. Mario Soares et dont le Prince Laurent de Belgique est membre¹.

On peut les résumer autour de quatre idées centrales :

- source de vie irremplaçable, **l'eau doit être considérée comme un bien commun de l'humanité**. L'eau appartient à tout le monde. Elle est indispensable à tous les organismes vivants. Elle doit être utilisée et gérée en tant que bien commun. Les êtres vivants ont droit à son utilisation en tant que responsables, individuellement et collectivement, de ce bien.

- **l'accès à l'eau est un droit humain, individuel et collectif imprescriptible et inaliénable**. La seule condition dont ce droit doit être assorti est le devoir d'en faire usage dans le respect de la préservation et de la qualité du bien et en solidarité avec les autres habitants de la Terre et les générations futures.

^{*} Il s'agit d'une asbl selon la loi belge du 27 juin 1921.

¹ Recevable sur demande. Tel : 02 209 16 30 – e-mail : info@greenbelgium.org

- **le financement des coûts nécessaires** pour assurer l'accès pour tous à une quantité et qualité suffisantes d'eau pour vivre doit être de la responsabilité de la collectivité. Au-delà de ce minimum satisfaisant, la prise en charge du coût revient aux utilisateurs selon des critères de solidarité et de progressivité, jusqu'à un seuil au-dessus duquel les différentes utilisations sont considérées comme des abus.

- **la gestion de l'eau est, par conséquent, l'affaire des citoyens.** Elle comporte une pratique de la démocratie la plus étendue et efficace possible, à partir des communautés locales. Il est urgent de favoriser la mise en place de mécanismes et d'institutions démocratiques au plan international et mondial.

▪ **Le Livre de l'Eau : la Campagne en Belgique**

Afin de concrétiser notre engagement dans le cadre de la Campagne mondiale, il nous a paru nécessaire et indispensable de *montrer les spécificités du contexte belge et des modalités des actions que nous envisageons de mener en Belgique, pour promouvoir les idées et les propositions du Manifeste de l'Eau : c'est l'objectif de ce Manifeste belge de l'Eau.*

Notre pays a une expérience particulièrement riche, diversifiée et innovante dans le domaine de la gestion de l'eau en tant que service public. Mais la Belgique n'est pas exempte d'insuffisances.



Nous demandons à celles et ceux qui souscrivent à ses principes de signer le Manifeste belge de l'Eau. Les signatures composeront symboliquement le Livre de l'Eau.

- **Une échéance opérationnelle précise : 2002 Rio + 10**

La collecte des signatures a lieu - ou aura lieu - également dans d'autres pays du monde: en Suisse, en France, en Italie, au Québec, au Brésil, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Inde... L'ensemble des signatures, que l'on espère par dizaines et dizaines de milliers, sera présenté à la conférence mondiale de Rio + 10 sur le Développement et l'Environnement qui se tiendra en 2002, avec l'objectif de faire inscrire les principes et les propositions du Manifeste de l'Eau dans les conventions et/ou les résolutions finales de Rio + 10.

LES NEUF PRIORITES DU MANIFESTE BELGE

PREMIERE PRIORITE

L'EAU EST UN BIEN COMMUN

Les services d'eau doivent rester de la responsabilité et de la gestion des collectivités publiques

En Belgique, les régions exercent la responsabilité politique en matière d'eau.

Pour la quasi-totalité de ses habitants, aussi bien en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles, les services de captage, traitement et distribution de l'eau sont du secteur public. Ils font partie des services collectifs de base, indispensables à la vie des citoyens et au fonctionnement de la société. L'expérience belge est celle d'un service public qui a essayé de répondre, au fil des décennies, de manière croissante, aux objectifs d'hygiène publique, de santé collective, puis de respect de l'environnement, de la justice sociale et de la solidarité, selon des modalités institutionnelles, techniques et financières visant une très grande efficacité.

Les pouvoirs publics (les communes, les intercommunales, les provinces, les régions...) doivent poursuivre leur rôle primordial de promoteurs et de gestionnaires. Au vu des problèmes importants, notamment de dégradation de la ressource, qui subsistent, des progrès restent à accomplir dans plusieurs domaines. Mais cette situation ne justifie en rien la privatisation des services d'eau ni la rupture de la solidarité sociale au nom d'approches individuelles. Ils appellent plutôt une politique d'amélioration et de renforcement du service public.

**DEUXIEME
PRIORITE**

**PRISE EN CHARGE
COLLECTIVE DU COUT DE
L'ACCES A L'EAU POUR
TOUT CITOYEN.**

**Pour ce qui concerne la quantité
et la qualité nécessaires
suffisantes pour la vie**

D'abord privée, puis à partir de la fin du XIXe siècle et tout au long du XXe siècle, service social et économique public, la distribution de l'eau n'a jamais été gratuite. La prise en charge du financement de l'ensemble des services d'eau a été assurée, dans une très large mesure, par les budgets publics, via les recettes fiscales et/ou les emprunts émis par les collectivités locales et l'Etat central. Le fait qu'une large partie des coûts est couverte par la collectivité ne signifie pas que l'eau est gratuite. Il y a simplement socialisation du coût.

Ce principe a inspiré la politique de l'eau en Belgique au cours des dernières décennies dans le but d'assurer l'accès à l'eau à tous les habitants du Royaume indépendamment de leurs conditions économiques et de leur lieu de résidence.

Les mesures visant à garantir à toute personne l'accès à l'eau de bonne qualité en quantité suffisante, telles que la création en Région wallonne puis à Bruxelles d'un fonds social et, à partir de 1997, la mise à disposition de tout habitant de la Région flamande de 15 m³/an² d'eau gratuite, s'inscrivent dans cette logique. Elles répondent aussi à l'exigence de lutter contre la réapparition de situations de pauvreté structurelle conduisant à la privation de ce droit humain fondamental pour un nombre petit mais croissant de citoyens. On doit interdire les coupures unilatérales d'eau. En ce qui concerne notamment les ménages, l'accès à l'eau implique une tarification solidaire et progressive.

L'augmentation prévue des coûts des services d'eau ne signifie pas qu'à l'avenir les pouvoirs publics soient dans l'impossibilité de disposer des ressources financières adéquates et que, par conséquent, seul le secteur privé disposerait de ces ressources. Au fait, il appartient aux citoyens, tous ensemble, de décider du système de financement des services d'eau.

² Ce qui correspond à une moyenne de 40 litres par jour.

TROISIEME PRIORITE

UNE GESTION DEMOCRATIQUE DE L'EAU

Du village à l'échelle planétaire

La politique de l'eau en Belgique a été progressivement inspirée par la mise en place de structures démocratiques de gestion et de participation.

En Belgique comme en France et en Suisse, des projets innovateurs ont été développés, notamment les Contrats de Rivières. Ceux-ci se fondent sur le principe que toutes les parties concernées (administrations régionales et provinciales, communes, riverains, industries locales, secteur du tourisme, associations ...) ont intérêt à une gestion intégrée de la rivière et de son bassin dans le respect mutuel, avec le souci de la préservation du "bien commun" et selon des modalités décisionnelles basées sur la concertation.

De même, en conformité aux objectifs du développement durable, la Belgique s'est rangée au principe de la gestion des eaux par bassin hydrographique. La constitution des "Commissions Internationales pour la protection de la Meuse et de l'Escaut, pour laquelle la Belgique a joué un rôle initiateur et promoteur déterminant, montre qu'une gestion solidaire et efficace de l'eau entre les pays est possible.

De plus en plus, on aurait intérêt, dans notre pays, à réaliser de manière effective la conciliation entre les trois E : Equité Ecologie Economie.

Cette démarche implique, entre autres :

- de la part des responsables politiques, des opérateurs de l'eau, des usagers, des associations et de la société civile, une adhésion à la campagne de sensibilisation "L'Eau pour Tous".
- et à tous les niveaux de responsabilité par rapport à la gestion de l'eau, la création d'espaces publics de concertation destinés à renforcer la capacité des institutions représentatives.

A cette fin, l'action des autorités communales et régionales ainsi que les formes directes, coopératives, associatives et représentatives de participation des citoyens, constituent une condition indispensable pour assurer une gestion efficace de l'eau. Celle-ci dépasse, en les intégrant, les domaines des compétences techniques, administratives et financières.



**QUATRIEME
PRIORITE**

**PARTAGER L'INFORMATION SUR
L'EAU**

**Pour une connaissance et des prises de
décisions plus accessibles au grand
public**

Les sources d'information sur l'eau sont nombreuses en Belgique³, en Europe⁴ et au niveau international⁵. Pourtant, le grand public ne semble pas informé ni motivé par la question de l'eau : son état dans nos villes et nos campagnes, les problèmes, les enjeux et les perspectives. Cela s'explique entre autres par la dispersion des canaux de diffusion et le fait que les données ne sont pas toujours gratuites.

La réalisation d'un "Observatoire belge" sur l'état de l'eau en Belgique constitue une tâche particulièrement ambitieuse et difficile. Il nous semble, en revanche, que la rédaction d'un bref rapport annuel sur l'état de l'eau en Belgique sur des thèmes variant d'une année à l'autre répond non seulement à un besoin réel et urgent, mais représente un exercice utile et faisable.

Autour de cet exercice annuel, on pourrait promouvoir avant et après sa publication, une série de débats, de réunions d'information et d'échanges, des travaux ponctuels, ainsi qu'une coopération étroite à travers le monde entre associations similaires.

Au-delà d'une meilleure information au plan fédéral et régional, il convient également de promouvoir une politique locale de l'information et de la communication.

Bref, nous proposons la mise en place d'une politique fédérale, régionale et locale, d'informations régulières et systématiques, pour le grand public, sur l'accessibilité à l'eau pour tous, la pollution, la nocivité des produits, les expériences novatrices, l'évolution de la législation, de la gestion et de la technologie dans le domaine de l'eau.

³ les Régions, les institutions scientifiques, les entreprises du secteur de l'eau

⁴ Union européenne, Agence européenne de l'Environnement, Conseil de l'Europe

⁵ UNESCO, Organisation Météorologique Mondiale, Organisation Mondiale de la Santé, Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture

**CINQUIEME
PRIORITE**

**AMELIORER L'ETAT DES
RESSOURCES EN EAU**

**Avancer dans l'assainissement des
eaux usées.**

Aucun système complet d'épuration n'existe encore à ce jour dans nos Régions. Par exemple, un quart seulement de la population de Bruxelles est depuis peu connecté à un système de traitement des eaux usées. L'épuration complète est prévue pour 2005

Dans de nombreux endroits du pays, les eaux usées sont encore directement déversées dans le milieu naturel (cours d'eau, puits perdus ...). Les solutions pertinentes et efficaces sont le traitement individuel des eaux usées dans des situations d'habitat rural dispersé et le traitement collectif dans le cadre des agglomérations urbaines.

Pour un meilleur fonctionnement des stations d'épuration, la collecte séparée des eaux usées et des eaux pluviales devrait être progressivement réalisée.

Les solutions individuelles doivent être intégrées dans une vision cohérente et publique de gestion collective de l'eau. Ne nous considérons pas comme des consommateurs individuels d'une marchandise mais comme des usagers gestionnaires d'un bien commun essentiel aux multiples formes de vie de la planète et à la vie des générations futures.

**SIXIEME
PRIORITE**

**POUR UNE POLITIQUE DE
PREVENTION**

**Prévenir pour mieux assurer solidarité
et intérêt général. Il en va de la santé
de nos populations**

On dit : "il vaut mieux prévenir que guérir", mais on le fait rarement. Il est temps de traduire ce dicton de la sagesse populaire dans les actes de nos institutions, des entreprises, des usagers. Nous proposons à cette fin, l'organisation, à l'initiative des Régions et de l'Etat fédéral, d'une évaluation publique des différents moyens existants et alternatifs sur les plans de la gestion, de la technologie et des modes de production et de consommation ainsi que sur les conditions de leur faisabilité.

Sans mettre en question les dispositions législatives et réglementaires inspirées par le principe "pollueur-payeur", nous préférons la mise en place d'une politique de prévention de la pollution et des gaspillages afin d'éviter la contamination des nappes et des cours d'eau, de ménager les ressources disponibles et réduire les coûts de réparation et de gestion. Cette politique devrait se baser notamment sur le code de bonnes pratiques agricoles, sur l'utilisation des technologies propres, sur la promotion de la consommation durable et sur un aménagement du territoire respectueux des ressources en eau, des zones humides et de la biodiversité.

Les niveaux actuels de pollution et de contamination de l'eau brute sont très nuisibles, de manière souvent imperceptible et peu visible, à la santé humaine. La réponse de la science et de la technologie est remarquable mais très coûteuse. Nous recommandons dès lors à tous les usagers de mettre en pratique les principes de l'utilisation rationnelle de l'eau en ce compris l'utilisation de l'eau de pluie pour les usages qui ne requièrent pas d'eau potable.

Il revient à la société de définir les normes de potabilité et de qualité de l'eau en fonction des objectifs de santé publique et de justice sociale, en évitant, cependant, le risque que la santé publique ne devienne un alibi instrumental pour assurer une plus grande rentabilité financière aux investissements privés qu'on annonce de plus en plus importants pour les années à venir.

**SEPTIEME
PRIORITE**

**POUR UNE CITOYENNETE DE
L'EAU**

**Promouvoir des formes concrètes
d'éducation et de participation des
citoyens et en particulier des jeunes**

Face à ce qui précède, les actions de sensibilisation, de formation et d'éducation en rapport avec la question de l'eau en milieu scolaire et non-scolaire (y compris le niveau des adultes), domaine dans lequel la Belgique fait figure de pays entreprenant, méritent une attention toute particulière.

Nombreuses et variées, ces actions restent cependant encore trop ponctuelles, éparpillées et insuffisamment financées. Or, la promotion d'une participation démocratique des citoyens et d'une politique d'information continue et accessible passe par la sensibilisation, la formation et l'éducation la plus large possible.

Nous proposons l'intégration des activités de sensibilisation, de formation et d'éducation à l'eau, autour d'actions rassembleuses telles que les "classes d'eau" et les "parlements des jeunes pour l'eau" en collaboration et/ou avec le soutien financier des communautés et des régions, du secteur professionnel de l'eau et du secteur socioculturel.



**HUITIEME
PRIORITE**

**REVALORISER L'EAU DU
ROBINET**

**Redonner de la place et de la valeur à
l'eau publique**

L'eau du robinet est de moins en moins utilisée à table, les ménages européens lui préférant l'eau minérale en bouteille qui, pourtant, leur coûte 500 à 1000 fois plus cher. Bien que des initiatives ont récemment été prises par certaines compagnies d'eau, les robinets ont disparu dans de nombreux établissements publics et scolaires, remplacés par des distributeurs automatiques de boissons.

En revanche, de nouveaux marchés de consommation d'eau (water bars, water restaurants) se sont rapidement développés ces derniers temps.

La Belgique n'est pas immunisée contre de tels développements.

En se positionnant contre ces tendances, notre association propose de redonner sa place et sa valeur à l'eau publique, à l'eau dans les lieux publics en commençant notamment par des mesures visant à favoriser le retour de l'eau du robinet dans les écoles. Il faut également remettre des bornes d'eau potable dans les gares, dans les aéroports, dans les centres commerciaux et dans tous les autres lieux publics.



**NEUVIEME
PRIORITE**

**DAVANTAGE DE SOLIDARITE
MONDIALE AUTOUR DE L'EAU**

Concrétiser l'accès à l'eau pour tous en développant des projets et des partenariats.

Le manque d'eau met un frein à toutes possibilités d'épanouissement de l'homme et de développement économique, et induit de surcroît des tensions parmi les populations.

L'importance de l'eau se manifeste surtout par rapport à la santé publique. En effet, l'eau peut tout à la fois causer, prévenir, voire guérir des maladies. Chaque année dans le monde, plusieurs millions ⁶ de personnes meurent pour avoir bu de l'eau non potable ou pour des raisons liées à l'absence d'assainissement approprié. Dans les pays en voie de développement, nombre de personnes ne disposent ni d'un réseau de distribution, ni d'installations d'assainissement (parce que ces traitements ne sont pas rentables). Le fait de ne pas disposer d'eau saine est aussi lié aux systèmes de distribution mal conçus (plus d'attention portée aux quartiers riches des villes).

Nous sommes aussi responsables de la dégradation de l'environnement et de l'eau dans les pays du Sud. Les pays industriels leur vendent encore des produits et des technologies nuisibles à la santé et à l'environnement

Les priorités dans les pays en voie de développement sont :

- donner l'accès à l'eau à tous les groupes, tant en milieu urbain que rural
- instaurer un contrôle démocratique et garantir que les groupes ne soient plus systématiquement privés d'eau ni écartés de la gestion de l'eau
- élargir la conscience écologique
- utiliser des technologies durables à la portée des populations locales

⁶ 6 millions selon l'OMS et l'UNICEF.

Vu que l'eau ne connaît pas de frontières, nous sommes tenus d'appliquer une approche mondiale.

Pour créer des ponts et concrétiser la solidarité, nous proposons :

- à la coopération au développement de lancer et soutenir davantage de projets liés à l'eau;
- aux villes et aux communes de chez nous de parrainer des villes et communes au Sud ;
- à la population belge de soutenir les campagnes de solidarité en particulier celles concernant l'eau;
- à la Belgique de contribuer à un fonds mondial pour la campagne "3 milliards de robinets".

LE ROLE DE LA BELGIQUE

Pour une politique mondiale de l'eau

Expression d'une histoire marquée par une grande capacité de résolution pacifique des conflits sociaux et communautaires parfois profonds qui l'ont traversée, la Belgique peut et doit jouer un rôle innovateur sur le plan européen, international et mondial.

Petit pays, elle pourrait trouver dans la promotion d'une "diplomatie internationale de l'eau", de concert avec quelques autres "petits pays" européens et non-européens, l'opportunité pour favoriser une politique de l'eau, la solidarité (les projets de coopération inter-régionale et internationale méritent d'être rendus plus efficaces) et la paix (là où l'eau est actuellement vecteur de conflits).

Bref, la Belgique doit utiliser sa présence originale dans les instances décisionnelles européennes et dans les organisations mondiales pour faire adopter les mesures et faire avancer les solutions pratiques destinées à garantir d'ici 2020 le droit d'accès à l'eau potable à tout habitant de la planète, à traiter et à préserver l'eau en tant que bien commun patrimonial de l'humanité et de tous les autres organismes vivants, et rendre impossible l'explosion de nouveaux conflits à cause de l'eau.

*

* *

Nous sommes la première génération planétaire et l'eau doit en devenir le premier bien commun mondial : voilà le défi que la Belgique doit être capable, selon nous, de relever.

Tel est le sens de la signature que vous êtes invité(e) à faire figurer dans le Livre de l'Eau